



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur et Madame MONJOIE/BEGHUIN** demeurant **Clos des Princes Evêques 22 à 5360 Hamois**.

Le bien concerné est situé **Clos des Princes-Évêques, 22 à 5360 Hamois** et cadastré **1e division, HAMOIS, section E n°202D2**.

Le projet consiste en l'**extension d'une habitation (modification du permis initial délivré le 20 décembre 2021)** et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article D.IV.40 qui concerne les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation :

- Ecart par rapport aux prescriptions urbanistiques du lotissement THOMAS & PIRON autorisé le 03 février 2009 (lot n° 8) :
 - Pente et matériau de toiture non conformes (toiture plate) ;
 - Façade traitée dans des matériaux différents ;
 - Matériaux de parement secondaire non conformes (brique de ton brun moyen et panneaux aluminium de ton gris moyen)
 - Façade latérale sans baie.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19 juin 2022 au 04 juillet 2022 au Collège communal, soit:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be

Fait à Hamois, le 14 juin 2022.